



**TRADUCTION**

CH-3003 Berne, Forum PME

**Par courriel**

Madame la Secrétaire d'État  
Helene Budliger Artieda  
Secrétariat d'État à l'économie SECO  
Holzikofenweg 36  
3003 Berne

Spécialiste : mup  
Berne, le 5 avril 2023

**Gestion d'entreprise responsable : les réalités et besoins des PME doivent être pris en compte**

Madame la Secrétaire d'État,

Nous vous remercions d'avoir participé à notre séance du 9 février 2023 et sommes heureux de constater que vous êtes à l'écoute des préoccupations des PME. Après votre départ, notre commission s'est penchée, en seconde partie de séance, sur la thématique de la gestion d'entreprise responsable. Mme l'ambassadrice Valérie Berset Bircher, cheffe du secteur Affaires internationales du travail du SECO, nous a informés de l'adoption, par l'Organisation internationale du travail, d'un nouveau droit fondamental à une place de travail saine et sûre. Deux représentants de l'Office fédéral de la justice<sup>1</sup> nous ont ensuite présenté les décisions prises par l'Union européenne et la Suisse dans le domaine de la gestion d'entreprise responsable. Des informations complémentaires ont été fournies par Mme Nadja Meier, collaboratrice au sein du secteur Investissements internationaux et entreprises multinationales du SECO. **Les développements à venir dans ce domaine devraient indirectement également avoir des impacts sur les PME en Suisse.**

Les membres du Forum PME sont de l'avis que la thématique de la gestion d'entreprise responsable doit également être abordée activement dans les PME. Ils estiment cependant<sup>2</sup> que cela doit être fait sur une base volontaire et que **les PME doivent impérativement être exclues du champ d'application des réglementations y-relatives.**

---

<sup>1</sup> MM. Adrian Tagmann et Valerio Di Sauro, tous deux juristes à l'Office fédéral du registre du commerce (rattaché à l'Office fédéral de la justice).

<sup>2</sup> À l'exception de Mme la Conseillère d'État Fabienne Fischer (cf. dernier paragraphe de cette lettre).

Les PME sont néanmoins souvent indirectement concernées par les législations en la matière, notamment lorsqu'elles sont actives dans des chaînes de valeur ajoutée. C'est pourquoi **il s'agirait de mettre à leur disposition des aides et des instruments** leur permettant de faire face aux exigences qui leur sont imposées.

Nous souhaitons souligner ici que la responsabilité sociétale des entreprises est déjà aujourd'hui un point fort des PME en Suisse. C'est ainsi, par exemple, qu'environ deux tiers des places d'apprentissage sont créées par les PME. Elles contribuent en outre, par le biais de nombreuses initiatives en Suisse et à l'étranger, que ce soit individuellement ou avec leurs organisations sectorielles ou faïtières, à l'amélioration des conditions de travail, des droits de l'homme, de la protection de l'environnement, etc. Les effets positifs de la responsabilité sociétale des PME sont avant tout visibles dans la pratique et moins dans des rapports sur papier glacé. Les PME n'ont ni les ressources ni le temps de produire des rapports de ce genre, synonymes de charges administratives importantes. Les développements récents et futurs dans l'Union européenne ainsi qu'en Suisse comportent toutefois le risque que les PME suisses soient indirectement obligées de remplir des obligations de diligence compliquées et de participer à l'établissement du rapport sur la durabilité de grandes entreprises.

C'est pourquoi **nous estimons qu'il s'agira de prévoir, au niveau réglementaire, des exceptions ou des allègements concernant les exigences posées aux grandes entreprises en présence de PME.** L'exclusion des PME du champ d'application des nouvelles réglementations ne peut avoir aucun effet pour elles si, d'un autre côté, les grandes entreprises sont tenues d'exiger des PME les mêmes informations et assurances qu'elles doivent elles-mêmes fournir. Si l'on ne résout pas ce problème, les PME qui ne seront pas en mesure de satisfaire aux exigences des grandes entreprises risqueront d'être évincées des chaînes de valeur ajoutée.

Il est donc également **important de mettre à la disposition des PME des aides et des instruments qui leur permettent de remplir plus facilement les obligations qui leur incombent indirectement.** Étant donné que les réglementations de l'UE et de ses États membres<sup>3</sup> ont déjà aujourd'hui un impact indirect sur les entreprises suisses (actives dans les chaînes de valeur ajoutée), il est important que ces outils soient mis à leur disposition le plus rapidement possible.

Le SECO met actuellement à la disposition des entreprises, sur son site Internet, de nombreuses informations et instruments, que ce soit par exemple sur la gestion d'entreprise responsable ou la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les membres de notre commission, qui ont déjà été confrontés à cette problématique dans leur entreprise ou à des demandes concrètes de la part de grands clients, sont d'avis que ces informations et instruments ne sont malheureusement pas assez utiles. C'est pourquoi **nous demandons que les outils mis à la disposition des entreprises soient améliorés et davantage orientés vers la pratique.** En outre, il s'agirait de

---

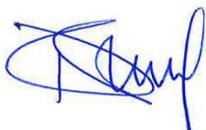
<sup>3</sup> Comme p.ex. la loi allemande sur les devoirs de diligence dans les chaînes d'approvisionnement.

mieux faire connaître les guichets d'information auxquels les PME peuvent s'adresser pour tous les thèmes liés à la durabilité, afin qu'elles puissent poser leurs questions et obtenir du soutien.

Vous trouverez en annexe les inputs que nous avons reçus des membres du Forum PME et de leurs associations. Ils contiennent des informations détaillées qui devraient être utiles pour la suite des travaux. Nous nous tenons à la disposition des collaborateurs du SECO et de l'Office fédéral de la justice en charge de ce dossier pour toute question ou information complémentaire. Mme la Conseillère d'Etat Fabienne Fischer, représentante de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique au sein de notre commission, nous a fait savoir qu'elle ne peut soutenir que partiellement la présente prise de position<sup>4</sup>. Vous trouverez ses remarques également dans l'annexe.

Les développements au sein de l'UE et en Suisse comportent le risque de voir émerger un monstre bureaucratique hostile aux PME. Nous espérons pour cette raison que nos remarques et recommandations seront prises en compte.

Avec mes meilleures salutations.



Daniela Schneeberger  
Co-Présidente du Forum PME  
Conseillère nationale, Vice-présidente de  
l'Union suisse des arts et métiers

Copies à :

Office fédéral de la justice : M. Schöll, N. Turin, A. Tagmann et V. Di Sauro  
SECO : DS/jai ; DSKU/god ; DA/zbo ; DAIN/brv, bgc ; DW/gei ; AF/zit ; AFIN/sil, mrj, kua

---

<sup>4</sup> Elle estime qu'il n'est pas judicieux d'exiger pour les PME des exceptions ou des dérogations aux exigences réglementaires, car elles seront selon elle inévitables. La priorité est de soutenir les PME dans la mise en œuvre.